

Accueil du public dans les sites naturels d'Occitanie, des paysages de proximité à ménager

Ces dernières années, la fréquentation des sites naturels et patrimoniaux est en forte hausse. Promotion touristique, applications de voyage et communication numérique concourent à l'afflux de visiteurs dans des espaces de grande qualité souvent très fragiles. Cette surfréquentation interroge quant à la banalisation qui se produit alors : interventions maladroites, érosion des valeurs qui font l'intérêt de ces sites.

Croisant les différents usages, les besoins des propriétaires ainsi que les représentations et les valeurs patrimoniales d'un lieu, le projet de paysage est un allié pour coconstruire et accompagner concrètement son aménagement et sa gestion dans le temps.

Des sites fréquentés mais fragiles

Un public de plus en plus large manifeste un intérêt croissant pour les sites naturels et patrimoniaux, protégés ou non. A des fins de découverte ou d'agrément, ceux-ci voient leur fréquentation s'accroître en lien avec des pratiques de loisir, de visite ou de ressourcement. Dans ce contexte, une convergence des visiteurs peut être préjudiciable au maintien des valeurs paysagères des lieux, banalisant le site et affaiblissant l'expérience vécue.

Les sites naturels et patrimoniaux, protégés ou non, présentent un intérêt de découverte et d'aménité pour le public. Souvent fragiles, ceux-ci peuvent être dégradés ou mis en danger par une fréquentation ou des usages inappropriés voire une sur-fréquentation. Leur ouverture durable à un large public nécessite donc des précautions particulières à la fois pour comprendre les enjeux et les fonctionnements associés mais aussi pour y réaliser des aménagements adaptés d'accueil du public et assurer leur gestion conservatoire à long terme. Il s'agit de trouver un équilibre entre les dynamiques naturelles et les activités humaines.

Pour cela, le paysage est à la fois un levier d'actions efficace et le support d'une démarche transversale qui permet d'engager des projets territoriaux participatifs englobant les domaines naturaliste, culturel, patrimonial, touristique et économique.

Une variété de sites concernés
Abords naturels de monuments, écosystèmes particuliers, habitats d'espèces animales et végétales spécifiques, sites archéologiques, littoraux et accès à l'eau, architectures propres à un territoire, linéaires de chemin, curiosités géologiques ou paysages singuliers sont autant de sites de proximité fréquentés au quotidien dans le cadre d'activités de loisir.

Le paysage, un levier concret d'action

La démarche paysagère est une approche concrète dont on peut se saisir pour aménager et gérer les sites ouverts au public. Outil de dialogue et de transition vers un modèle de territoire durable, elle permet l'émergence partagée de projets respectueux des patrimoines et des ressources, fonctionnels et résilients. Elle favorise le maintien de la qualité des sites et l'acceptabilité locale des projets.

La concertation, une approche bénéfique

La réussite d'un projet portant sur un site ouvert au public dépend en partie de la résolution des conflits d'usages, de l'évolution des pratiques et de l'adhésion de l'ensemble des acteurs et des parties prenantes aux représentations collectives du lieu. Pour ce faire, la simple information n'est pas suffisante, il convient de prévoir des temps de partage et d'intégrer des dispositifs de participation et de co-construction à toutes les étapes du projet.

Il s'agit d'impliquer dès le début de la réflexion et de manière transversale les multiples acteurs concernés : propriétaires et habitants, premiers utilisateurs des espaces de proximité, mais aussi usagers, gestionnaires, organismes techniques, collectivités, administrations, associations, etc. Le nombre et le type d'acteurs ainsi que des parties prenantes impliquées sont à adapter aux caractéristiques du site et peuvent être élargis tout au long de la démarche.



A

B



A - Fréquentation estivale dense aux abords des ruines de l'abbaye de Saint-Roman (Gard)

B - Atelier collectif de lecture du paysage avec des élus à Montferrand (Aude)



Les gorges du Tarn à la Malène (Lozère)

A la recherche de l'esprit des lieux

Reconnaître l'atmosphère particulière et l'âme d'un site

L'esprit des lieux habite et singularise chaque paysage. Cette notion qui en fonde l'identité renvoie autant à des réalités matérielles (géographie, climat, faune et flore, constructions, proportions...), qu'à des valeurs immatérielles collectives ou individuelles (culture, histoire, mémoire, odeurs, sons, harmonies, ambiances, émotions...). Se combinent ainsi de nombreuses composantes allant d'une perception d'ensemble jusqu'à celle des éléments de détail ; ces derniers étant tout autant fondamentaux. Ainsi, matières, formes, couleurs, lumières, vues, pratiques, par leur diversité et leur arrangement contribuent à l'ambiance spécifique d'un site. Expérimenter et percevoir l'esprit des lieux procure des émotions, une expérience unique, souvent vécue comme authentique.

Ce que recèle chaque paysage, sa singularité, son authenticité, son unicité ou son identité, est d'autant plus précieux que ces valeurs, qui fondent son attractivité, ne sont pas immuables. Certaines pratiques, certaines activités ou certains aménagements modifient durablement voire altèrent l'espace par petites touches successives ou de manière plus importante : pollution visuelle et sonore, dégradations physiques (érosion, piétinements intempestifs ...), dérangement de l'écosystème, des usagers et des habitants (...). L'esprit des lieux peut-être menacé, altéré voire détruit et avec lui l'attrait même du site.

« Le sublime n'est pas à proprement parler quelque chose qui se prouve ou se démontre, mais un émerveillement, qui saisit, qui frappe, qui fait sentir ».

In Traité du sublime de Pseudo-Longin – traduction de Nicolas Boileau - 1674.

L'esprit des lieux est une valeur essentielle mais fragile, qui mérite d'être identifiée collectivement et préservée. Elle permet de guider les réflexions d'aménagement et de gestion dans le cadre d'une démarche respectueuse des éléments à sauvegarder et à révéler. Sa reconnaissance permet d'engager des actions adaptées aux singularités des lieux et d'apporter des réponses sur-mesure afin de perpétuer l'émotion qu'elle suscite.

C- Conservation de murets, contribuant à l'esprit des lieux, sur le caussede Martiel (Aveyron)
D - Croquis d'ambiance rurale et paisible de la vallée de l'Alzou (Lot)



C

D





Aux abords du lac de Payolle, accumulation d'usages divers brouillant la lecture du site (Hautes-Pyrénées)

Un diagnostic du site fondé sur son paysage

Engager les premiers pas de la démarche

Objectifs et ambitions

Afin d'ancrer le projet dans son contexte territorial, une première étape de diagnostic est indispensable. Fondé sur l'approche paysagère, celui-ci en décrit les caractéristiques concrètes, les éléments de reconnaissance culturelle ainsi que les dynamiques à l'oeuvre. Il est également le temps du recueil des pratiques et des attentes des publics.

Paysage

- Décrire, localiser et qualifier les composantes du site : appartenances territoriales, patrimoines naturels, culturels et architecturaux, etc.
- Identifier les valeurs collectives du site : définir l'esprit des lieux, les perceptions sensibles et les représentations sociales.

Aspects économiques et sociaux

- Préciser les attentes des collectivités, des différents usagers, des riverains, des propriétaires...
- Identifier et spatialiser les usages et pratiques : les flux, le fonctionnement global, la fréquentation des lieux au fil des saisons, etc.
- Repositionner le site en fonction des dynamiques territoriales indéniables, qu'elles soient institutionnelles, environnementales, touristiques, culturelles, patrimoniales, économiques...

Aspects fonctionnels et quantitatifs

- Associer les gestionnaires aux réflexions.
- Identifier les contraintes, les problèmes et les dysfonctionnements liés aux pratiques et aux aménagements.

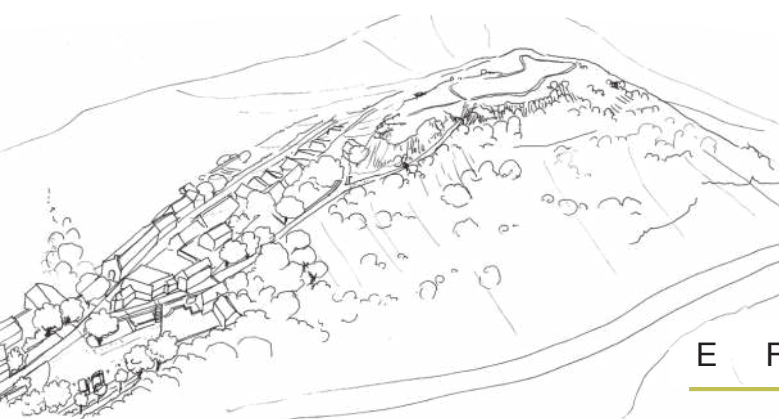
Points de vigilance et leviers d'action

Le diagnostic permet d'aborder de manière globale plusieurs thématiques à l'échelle du territoire et à celle du site. A cette occasion, il est essentiel de :

- mobiliser les ressources existantes : atlas de paysage, photos (observatoire des paysages), cartes postales anciennes, carnets de voyage, études, cartes, littérature...
- recueillir les données de fréquentation, les stratégies de promotion touristique...
- impliquer tous les acteurs (professionnels de l'aménagement, de l'environnement et du tourisme, gestionnaires, institutions, propriétaires et pratiquants du site), afin de recueillir l'ensemble des connaissances des lieux et de ses représentations (enquête de terrain ou numérique, ateliers in situ durant les temps de fréquentation du site...),
- définir, partager et hiérarchiser les enjeux d'après les évolutions en cours en matière de perceptions, d'aménagements, de fonctionnement, de niveau de préservation...
- mettre en place un comité de pilotage qui s'assure que l'ensemble des attendus est bien intégré dans la démarche.

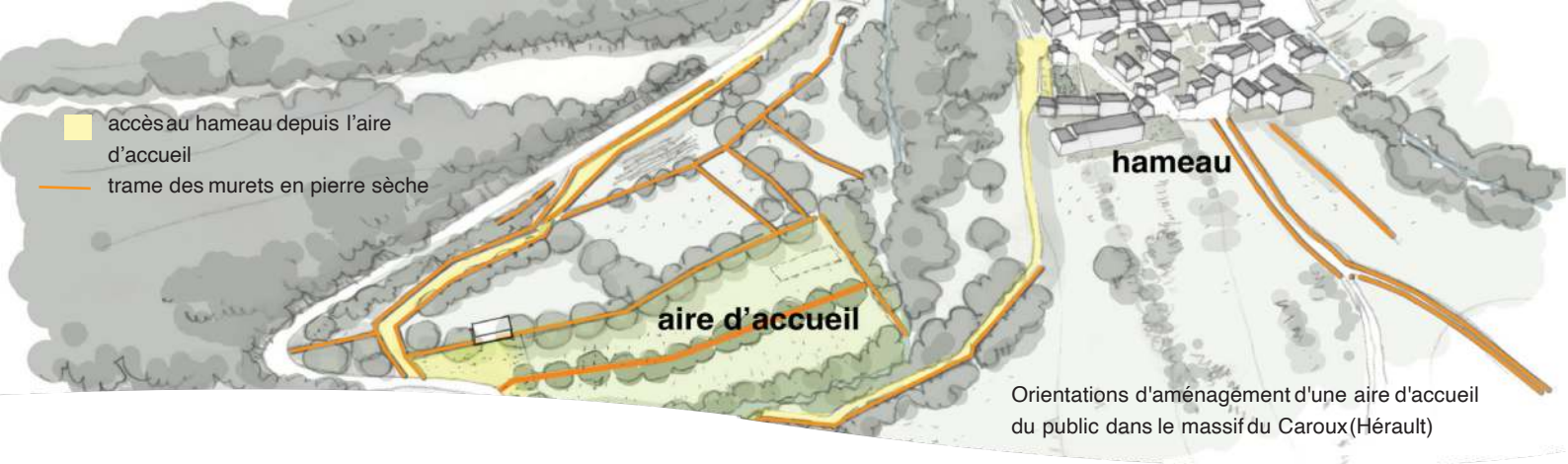
E- Croquis sensible illustrant l'organisation du village de Saint-Laurent-de-Trèves (Lozère)

F- Croquis caractérisant l'implantation des commerces à l'entrée est du site du lac d'Estaing (Hautes-Pyrénées)



E F





Des objectifs de qualité paysagère pour définir le cadre du projet

Elaborer le programme du projet d'aménagement

Objectifs et ambitions

En s'appuyant sur le diagnostic, le programme exprime les objectifs de qualité paysagère définis selon des ambitions partagées par les acteurs locaux. Il traduit les besoins au vu des caractéristiques du site et de sa capacité d'accueil.

Paysage

- Préserver et valoriser l'espace naturel en respectant ses qualités paysagères et ses fonctions écologiques (cycle de l'eau, respect des sols et de la biodiversité).
- Anticiper les évolutions du site liées au changement climatique, aux objectifs de restauration des milieux, etc.
- Inciter à la frugalité plutôt qu'à un aménagement excessif, souvent inutile, coûteux ou risquant de banaliser le paysage.

Aspects économiques et sociaux

- Prendre en compte les dimensions territoriale, politique, patrimoniale et touristique du site.
- Préciser les usages compatibles avec le caractère et la préservation du lieu, en lien avec son identité et son histoire.

Aspects fonctionnels et quantitatifs

- Déterminer la capacité d'accueil admissible du site afin d'assurer sa préservation. Pour les plus sensibles, envisager la limitation de la fréquentation.
- Intégrer des objectifs de gestion des flux et des accès afin d'en minimiser l'impact.
- Intégrer les aspects et contraintes liés à la maintenance et l'entretien futurs.

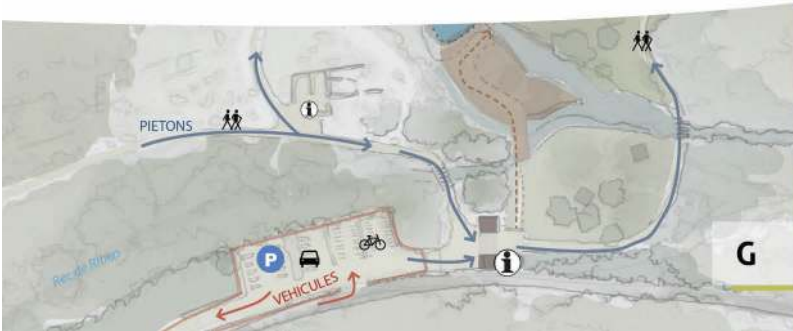
Points de vigilance et leviers d'action

Obligation légale du maître d'ouvrage public, le programme cadre la mission ultérieure d'un maître d'œuvre. Lors de son écriture, il est important de :

- rappeler synthétiquement l'esprit des lieux,
- fixer des objectifs de sobriété, d'insertion au paysage et de respect de l'environnement pour décrire les aménagements attendus,
- favoriser le réemploi et le recyclage ainsi que l'utilisation de matériaux bio et géo-sourcés issus de filières locales, et recourir à des savoir-faire locaux,
- privilégier les stratégies de régénération spontanée et prévoir l'utilisation de végétaux locaux,
- définir les moyens de médiation les plus adaptés au lieu (mobiliier, application numérique...) et inciter à l'adoption d'une signalétique sobre et intégrée,
- estimer l'enveloppe financière prévisionnelle en fonction de la capacité contributive du maître d'ouvrage et des aides financières auxquelles il peut prétendre,
- décrire les compétences attendues de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

G- Scénario d'organisation des mobilités au niveau de l'accès au site du moulin de Ribaute (Aude)

H - Photomontage illustrant le principe de restauration de la plateforme de stationnement du col du Soulor (Hautes-Pyrénées)





Circuit de découverte sans mobilier de protection sur le causse de Blandas (Gard)

Un projet de paysage pour aménager les sites sur mesure

Concevoir un projet valorisant l'esprit des lieux

Objectifs et ambitions

En réponse aux besoins et aux objectifs de qualité paysagère énumérés dans le programme, le projet de paysage cherche à :

- adapter l'aménagement au niveau de fréquentation défini,
- « ménager le site plutôt que l'aménager » : approche minimaliste optant pour des interventions discrètes, sobres et aisément réversibles ; un aménagement est souvent réussi quand il ne se voit pas ou peu,
- éviter de banaliser, d'artificialiser le lieu, et d'appauvrir sa biodiversité,
- réduire l'impact environnemental des aménagements et des usages.

Points de vigilance et leviers d'action

Mobiliser des principes d'aménagement fondés sur la découverte du paysage

- Créer une immersion progressive en éloignant les stationnements et les infrastructures d'accueil du cœur de site.
- Mettre en scène les lieux de manière à révéler les différentes ambiances du site et à faire découvrir aux visiteurs les plus beaux paysages et les événements singuliers.

Mettre en oeuvre des principes renforçant le caractère naturel et accueillant des lieux

- Planter et ombrager les espaces d'accueil.
- Tirer parti de la végétation existante et de sa régénération spontanée.

- Limiter l'imperméabilisation des sols.
- Favoriser les mobilités douces, en premier lieu la marche, et concevoir des parcours limitant le piétinement et l'érosion des secteurs sensibles.

Adapter les principes d'aménagement au caractère patrimonial des lieux

- Prévenir les dangers physiques par des solutions douces plutôt que par des barrières ou des panneaux d'information : modèles de terrain, clôtures rustiques légères ou plantations d'éloignement.
- Veiller à ce que le mobilier (poubelles, support d'interprétation, bancs, tables, bordures, clôtures, barrières...) n'entrave pas l'émerveillement :
 - réduire son implantation et sa diversité au strict nécessaire,
 - éviter l'utilisation de modèles industriels choisis sur catalogue.
- Puiser dans les savoir-faire traditionnels et les matériaux locaux, sans exclure une approche contemporaine. Privilégier les artisans locaux détenteurs de ces savoir-faire.
- Soigner les aménagements et les ouvrages jusque dans leurs détails de mise en œuvre.

Laisser une marge pour l'expérimentation

Concevoir un projet ne consiste pas uniquement à réaliser des aménagements définitifs. Des solutions provisoires peuvent permettre de tester leur validité ou de s'appuyer sur des usages émergents.

Un principe d'utilisation de certains espaces en alternance peut aussi être étudié pour prévenir les effets d'une fréquentation continue.

- I - Garde-corps en acier d'aspect rouillé bien adapté au caractère naturel du circuit de découverte de la vallée du Viaur (Tarn)
- J- Principe d'aménagement rustique du moulin de Ribaute (Aude)



I

J





Un accompagnement du projet dans le temps

Faire vivre et gérer le site au-delà des travaux

Objectifs et ambitions

Afin d'accompagner l'évolution et la préservation du paysage au fil du temps, l'aménagement d'un site se prolonge au-delà de l'étape de la réception des travaux. La gestion et le suivi au long cours sont essentiels et méritent d'être abordés de manière très concrète et globale. Pour cela, il convient de :

- adapter la gestion pour assurer la pérennité des caractéristiques patrimoniales,
- assurer une veille active du site pour être en mesure d'ajuster les aménagements en fonction des dynamiques naturelles observées ou de pratiques naissantes jugées favorables ou défavorables au maintien de l'esprit des lieux,
- évaluer régulièrement l'écart entre les objectifs de conservation patrimoniale et les représentations réelles ou attendues,
- assurer le suivi des expérimentations imaginées lors de la définition du projet,
- poursuivre la communication, partager et transmettre les valeurs paysagères aux habitants, aux gestionnaires, aux acteurs économiques et aux visiteurs afin de favoriser une vision partagée.

Points de vigilance et leviers d'action

Gestion

- Intégrer l'élaboration d'un plan de gestion à la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement.
- Mettre à jour le plan de gestion sur la base d'évaluations annuelles adossées à

des indicateurs qualitatifs : fréquentation (éventuellement par type d'usage ou d'espace), état de la biodiversité des milieux, satisfaction de usagers et des propriétaires, etc.

- Assurer l'entretien courant des espaces à l'aide de savoir-faire locaux, de modes de gestion et de pratiques douces adaptés.

Animation

- Informer et former régulièrement les gestionnaires et les élus du site afin de garder en mémoire ses valeurs et les objectifs du projet.
- Sensibiliser, réglementer et verbaliser le cas échéant pour limiter les comportements à risque et les pratiques inappropriées : dépôts de déchets, feux de camps, cairns, cueillette...
- Organiser des temps forts ouverts à l'ensemble des acteurs et parties prenantes afin de partager les valeurs des lieux.

Communication

- Mettre en place une communication adaptée aux enjeux de préservation du site en lien avec les acteurs publics et privés : CRT, ADT, offices de tourisme, professionnels du tourisme, du sport et des loisirs.
- Assurer une veille permettant d'anticiper les pratiques ou les modes de communication potentiellement contradictoires avec les objectifs fixés : événements sportifs ou culturels, impacts des réseaux sociaux, sur-promotion...

K - Aire de pique-nique à l'Hospitalet (Ariège) soigneusement aménagée au sein d'un espace géré de manière différenciée
L - Gestion d'un espace naturel sensible périurbain par pâturage à Cahors (Lot)

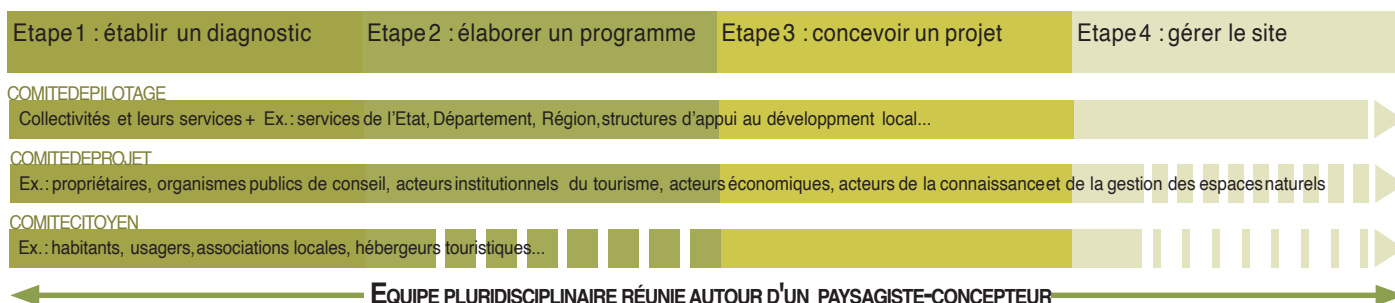


Mobiliser les acteurs locaux et des compétences adaptées

La mobilisation des acteurs locaux mérite de s'appuyer sur une approche adaptée au cas par cas en fonction du contexte local ainsi que des enjeux et des caractéristiques du site. Les différentes phases d'une démarche de valorisation et de gestion d'un site ouvert au public méritent d'être conduites et animées par un paysagiste-concepteur, chef de file d'une équipe ajustée aux besoins : consultant en tourisme, écologue, éco-interprète, hydrologue, sociologue, designer, architecte, bureau d'étude technique, etc.

La mise en place de plusieurs instances permet une mobilisation souple des parties prenantes. Leur composition ne doit pas être figée : les différentes parties sont réunies aux phases les plus opportunes et en fonction des sujets à traiter.

- Le comité de projet débat des options de projet et éclaire les choix du maître d'ouvrage : organismes publics de conseil (CAUE, PNR, ONF, CRPF...), acteurs institutionnels du tourisme (ADT, office de tourisme), acteurs économiques (agriculteurs, forestiers, prestataires du tourisme...), acteurs de la connaissance et de la gestion des espaces naturels (conservatoires, LPO, CPIE, CEN, syndicats de rivière...), chambres consulaires, etc.
- Le comité de pilotage s'assure du bon déroulement de la démarche dans le respect des objectifs fixés ainsi que leur validation à chacune des étapes : collectivités (élus et techniciens), services de l'Etat (DREAL, UDAP, OFB, DDT...), Département, Région, structures d'appui au développement local (ADEFPAT, Agence des Pyrénées...), etc.
- Le comité citoyen suit le projet et l'enrichit : habitants, propriétaires fonciers, usagers, associations locales, hébergeurs touristiques, etc.



Ressources

Liens utiles Convention Européenne du Paysage Objectifs paysages – Ministère de la transition écologique Réseau paysage Occitanie Acteurs Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie Les CAUE d'Occitanie Centre d'Etude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels Fédération Française du Paysage Fédération des Parcs Naturels Régionaux Office Français de la Biodiversité Publications Accueillir le public dans les espaces naturels. Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, octobre 2012 Les paysages du conservatoire du littoral : de la reconnaissance au projet. Conservatoire du Littoral, septembre 2013	Le tourisme durable en pratique : 20 exemples innovants dans les Grands Sites de France. Réseaux des Grands Sites de France, septembre 2016 La commande publique de maîtrise d'œuvre de projet de paysage. Médiation n°31. Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, juillet 2022 Vourc'h (anne). Tourisme de l'après-pétrole, une transition délicate. Signé PAP n°62, novembre 2022 Gestion durable de la fréquentation des Grands Sites de France - Méthode et pratiques. Réseaux des Grands Sites de France, mai 2024
---	---	---



Collection Paysages d'Occitanie
Réalisée par Les CAUE d'Occitanie
et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie avec l'appui du Réseau Paysage Occitanie.
L'association régionale Les CAUE d'Occitanie est soutenue par la DREAL, la DRAC et la Région Occitanie

